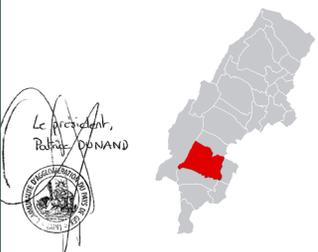


Commune de PERON

Règlement graphique - Révision allégée 6



Echelle : 1/8500 ème

Document de travail	Arrêt	Enquête publique	Approbation

Éléments modifiés :

- Modification n°3 approuvée le 08 juillet 2021
- Déclaration de projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021
- Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 21 janvier 2022
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2023

- Zonage**
- A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole protégée
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Zone naturelle de carrière
 - Nl : Zone naturelle de loisir
 - Np : Zone naturelle protégée
 - IAUAs : Zone à urbaniser d'activité artisanale
 - IAUAc : Zone à urbaniser d'activité commerciale
 - IAUC : Zone à urbaniser de centralité
 - IAIE : Zone à urbaniser d'équipement
 - IAIFGI : Zone IAU Ferme Genève Innovation
 - IAUG : Zone à urbaniser générale dense
 - IAUT : Zone à urbaniser touristique
 - ZAUE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
 - UAa : Zone urbaine d'activités artisanales
 - UAc1 : Zone urbaine d'activités commerciales
 - UAc2 : Zone urbaine d'activités commerciales
 - UAc3 : Zone urbaine d'activités commerciales
 - UAcerm : Zone urbaine pour les activités du CERN
 - UAIG : Zone urbaine d'activité Ferme Genève Innovation
 - UAm1 : Zone urbaine d'activités mixtes
 - UAm2 : Zone urbaine d'activités mixtes
 - UAm3 : Zone urbaine d'activités mixtes
 - UA1 : Zone urbaine d'activités tertiaires
 - UC1 : Zone urbaine de centralité
 - UC2 : Zone urbaine de centralité
 - UCa : Zone urbaine de centre-ancien
 - UCa1 : Zone urbaine de centre-ancien
 - UCa2 : Zone urbaine de centre-ancien
 - UCb : Zone urbaine de centre-bourg
 - UCv : Zone urbaine Cœur de Ville
 - UCV : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
 - UE : Zone d'équipement
 - UGa : Zone urbaine générale le long des grands axes
 - UGa2 : Zone urbaine générale le long des grands axes
 - UGa1 : Zone urbaine générale dense
 - UGa2 : Zone urbaine générale dense
 - UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
 - UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
 - UGp1 : Zone urbaine générale à préserver
 - UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
 - UH1 : Zone urbaine de hameaux
 - UH2 : Zone urbaine de hameaux
 - UH3 : Zone urbaine de hameaux
 - UT1 : Zone urbaine touristique
 - UT2 : Zone urbaine touristique
 - UT3 : Zone urbaine touristique
- Prescriptions linéaires**
- Espaces Boisés Classés
 - Recul
 - Recul de 3m minimum
 - Servitude de recul obligatoire
 - Règles d'implantation des constructions
- Prescriptions surfaciques**
- 01 - Espaces boisés classés
 - 02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
 - 05 - Emplacement réservé
 - 05 - Secteur en attente de projet (L151-41 5°)
 - 07 - Élément du paysage
 - 07 - Rypsilive
 - 07 - Bâtiment remarquable
 - 07 - Pelouse sèche
 - 15 - Zone non oedificandi (151-19)
 - 16 - STECAL
 - 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
 - 16 - Périmètre d'extension des habitations
 - 17 - Secteur de mixité sociale
 - 18 - OAP
 - 18 - OAP patrimoniale
 - 31 - Zone humide
 - 99 - Emprise voie fermée
- Prescriptions ponctuelles**
- Aire protégée
 - Aire à protéger
 - Cavaire
 - Lavoir public
 - Ligne de bruit
 - Limites cadastrales (2021)
 - Bâtiments 2021
 - Surfaces en eau

